

MAIRIE DE BEVONS
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey

Procuration : Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick

Convocation et affichage : 01/02/2024

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

OBJET : ACHAT ET LIVRAISON DE GRAVES POUR RENOVATION DU CHEMIN DU COLLET

Monsieur le Maire informe que la partie aval du Chemin du Collet nécessite une rénovation par la pose de graves. Il propose que la Commune achète et se fasse livrer des graves et que la pose soit réalisée bénévolement.

Le devis établi par l'entreprise BOURJAC s'élève à 4280,86 € HT, soit 5137,03 € TTC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide le devis l'entreprise BOURJAC pour l'achat et la livraison de graves d'un montant de 4280,86 € HT (5137,03 € TTC) ;**
- **Dit que la pose des graves sera réalisée bénévolement ;**
- **Charge le Maire de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
BEVONS le 08 février 2024,
Le Maire,
Marc HUSER



Le secrétaire
Patrick SCOTTI

A blue ink signature of Patrick SCOTTI, the secretary, written in a cursive style.